



# Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

## RAPPORT

### LES LICENCES PROFESSIONNELLES

établi par

**Marcel DANDALEIX**  
Ingénieur général  
des ponts, des eaux et des forêts

**Mireille WASTIAUX**  
Ingénieure générale  
des ponts, des eaux et des forêts

Septembre 2010

CGAAER n°1951

# SOMMAIRE

<b>Résumé</b> .....	4
---------------------	---

<b>Introduction</b> .....	6
---------------------------	---

## **Première partie : Offre de formation**

1. Offre de formation en licences professionnelles du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).....	7
2. Offre de l'enseignement agricole.....	7
2.1. Paysage des licences professionnelles à la rentrée universitaire 2009.....	7
2.2. Positionnement et évolution de l'offre du MAAP dans l'offre nationale.....	8
2.3. Évolution marquée par de nombreuses ouvertures et fermetures .....	10
2.4. Localisation géographique hétérogène.....	10
2.5. Bonne répartition de chacun des secteurs sur le territoire sauf pour le commerce.....	10
2.6 Effectifs en augmentation spectaculaire mais dont la connaissance mérite d'être affinée.....	11

## **Deuxième partie : Diagnostic du fonctionnement des licences professionnelles au sein des établissements d'enseignement technique agricole**

1. Profil des établissements porteurs d'une licence professionnelle .....	13
2. Historique de la licence professionnelles dans les établissements partenaire et effectifs.....	13
2.1.Historique de la licence professionnelle.....	13
2.2. Effectifs.....	15
3. Convention et financement.....	15
3.1.Convention.....	15
3.2. Financement .....	16
4. Mise en œuvre de la formation, pilotage des licences professionnelles.....	17
4.1. Mise en œuvre de la formation.....	17
4.2. Pilotage des licences professionnelles au sein des établissements.....	19
5. Taux de réussite et évaluation de la formation.....	21
5.1. Taux de réussite.....	21
5.2. Évaluation de la formation.....	21
6. Perception des licences professionnelles par les établissements.....	22
6.1. Points de satisfaction et d'insatisfaction .....	22
6.2. Insertion professionnelle des sortants titulaires d'une licence professionnelle.....	23
7. Partenariats.....	23
7.1. Partenariat avec l'université.....	23
7.2. Partenariat avec l'enseignement supérieur agricole.....	24
7.3. Partenariat professionnel.....	24
8. Devenir des licences professionnelles.....	24

## **Troisième partie : Perception des licences professionnelles par les branches professionnelles**

1. Méthodologie.....	28
2. Principaux constats.....	29

## **Quatrième partie : Préconisations**

1.Préconisations à caractère national.....	35
1.1 Établir du lien entre les différentes sources d'information, indispensables à la gestion des licences professionnelles dans le temps et l'espace.....	35
1.2.Développer un pilotage national autour de deux axes majeurs.....	36
2. Préconisations aux établissements de l'enseignement technique agricole.....	38
2.1. Construire un lien organique entre chaque grand établissement, pôle de compétences de l'enseignement supérieur agronomique vétérinaire et du paysage nouvellement habilité et les établissements de l'enseignement technique situés dans leur région.....	38
2.2. Adopter pour toutes les nouvelles licences professionnelles du MAAP un socle commun.....	38
2.3.Développer le mixage des origines scolaires et des voies de formation (étudiants universitaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelles).	39
2.4. Revoir les contours de la fonction de directeur adjoint en charge du domaine « Formation scolaire » au sein des EPLEA.....	39
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>40</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>42</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>56</b>

## RESUME

La présente étude consacrée à la Licence Professionnelle est une réponse aux assises nationales de l'enseignement public agricole.

Elle comporte 2 entrées :

- L'une centrée sur le diagnostic du fonctionnement interne de la licence professionnelle au sein des établissements d'enseignement technique agricole.
- L'autre sur les attentes des branches professionnelles d'un niveau de formation bac + 2 + 1.

La licence professionnelle est une licence spécifique délivrée par l'université et c'est dans le cadre d'une complémentarité avec le MESR qu'a été conçue l'offre de formation des établissements d'enseignement technique agricole.

A la rentrée universitaire 2009, cette offre représente 10 % du nombre total des licences professionnelles (186 licences professionnelles). Le flux annuel de créations nettes depuis 2000 est de l'ordre de 20 à 30 licences professionnelles dans les domaines de compétences de l'enseignement technique agricole : industries agro alimentaires, aménagement du paysage, protection de l'environnement, aménagement du territoire et urbanisme, agronomie et commerce (2/3 des licences professionnelles du MAAP). Cette évolution quantitative positive masque néanmoins un nombre significatif de fermetures « sèches » sur la période 2006-2009, 30 % des licences professionnelles ouvertes en 2006 ne sont plus proposées en 2009.

La localisation géographique des licences professionnelles est corrélée avec le taux de pénétration de l'enseignement technique agricole. On observe une bonne répartition sur le territoire à l'exception du commerce.

A signaler que l'analyse de l'évolution des effectifs se révèle extrêmement difficile faute de disposer de données statistiques que recueille normalement la Sous Direction des Systèmes d'Information et des Etudes Statistiques du MESR.

Le diagnostic du fonctionnement interne des licences professionnelles au sein des établissements est le résultat de l'exploitation des retours d'un questionnaire d'enquête qui a été adressé à 149 établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole (taux de réponse, 37 %).

L'exploitation de l'enquête fait ressortir :

- Une méconnaissance des répondants, de la genèse de la licence professionnelle, du contenu des conventions et des recommandations faites par la commission nationale d'expertise, susceptibles de nourrir la réflexion sur les évolutions futures.
- La multiplicité des sources de financement, synonyme de précarité financière qui fragilise les initiatives et les projets des acteurs de terrain.

- L'absence de lisibilité du financement du MAAP, plus concrètement l'absence de prise en compte par la DGER de la licence professionnelle dans la fiche de poste des enseignants et la disparition de DGH attribuée à l'origine par l'échelon central.
- Des satisfactions, notamment sur la nature et la qualité des partenariats avec l'université (mélange des cultures d'enseignement).
- Une attente unanime des établissements pour un cursus bac + 3, au lieu de Bac + 2 + 1, afin d'offrir davantage de continuité et de fluidité dans la formation et de mieux répondre aux objectifs régulièrement avancés, concernant l'élévation générale du niveau de qualification et surtout d'adaptabilité des jeunes sortants à l'emploi.

S'agissant de l'attente des branches professionnelles, la licence professionnelle souffre encore d'un fort déficit de visibilité, en raison de leur création récente, mais aussi du manque de lisibilité de leur appellation. Il y a là, une carence que la mise en réseau des établissements concernés par le même domaine professionnel atténuerait, tout en permettant des économies d'échelle, au niveau de la communication.

Pour les professionnels, l'année post BTS doit préparer à un profil de poste exigeant des compétences génériques et transversales (capacités managériales, résolution de situations concrètes) et des compétences spécifiques au secteur. Cette valeur ajoutée est aujourd'hui mesurable au moment de la première embauche et dans les perspectives de promotion, au sein de l'entreprise, même si des écarts existent entre secteurs professionnels, comme l'ont bien fait ressortir les entretiens.

En tout dernier lieu, le rapport fait état d'une série de préconisations qui distingue leur niveau de mise en œuvre : national pour les unes, autorité académique régionale et établissements d'enseignement pour les autres.

Les préconisations à caractère national insistent sur l'effort de communication et la nécessaire circulation d'information entre le MAAP et le MESR. Le pilotage national de la DGER doit favoriser la mise en réseau d'établissements, voire proposer une carte nationale des licences professionnelles. Les établissements d'enseignement technique agricole sont aujourd'hui, dans l'attente d'orientations durables sur l'accompagnement des projets en terme de moyens humains et financiers.

L'habilitation très attendue des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage, doit incontestablement apporter un second souffle et notamment contribuer à une meilleure répartition de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire.

Les dernières préconisations concernent plus précisément les établissements.

L'écoute de professionnels plaide en particulier pour la mise place d'un socle commun de formation à toutes les licences professionnelles (acquisition de capacités au management...) et le mixage des voies de formation, comme le pratique déjà, un grand nombre d'établissements.

# INTRODUCTION

## (Note méthodologique)

En s'inscrivant dans les conclusions des assises nationales de l'enseignement public (mesures 27 – 28 – 29 – et 30), l'étude confiée au CGAAER correspond à un questionnement de la DGER et distingue 2 entrées :

- Une entrée essentiellement centrée sur le dispositif de formation des licences professionnelles avec un double regard, au sein même des établissements d'enseignement technique agricole :
  - Un regard factuel sur l'évolution de l'offre de formation et la diversité des situations entre établissements (genèse de la licence professionnelle, partenariats, financement ...).
  - Un regard évaluatif sur les forces et les faiblesses et les pistes d'amélioration.
- Une entrée à caractère prospectif ciblée sur les attentes des professionnels d'un niveau de formation Bac + 3.

La réflexion et le recueil des données ont été conduits selon 2 voies complémentaires :

- D'une part, tous les établissements techniques d'enseignement agricole public et privé du MAAP porteurs d'une licence professionnelle ont été destinataire d'un questionnaire d'enquête.
- D'autre part, des entretiens individuels ont été réalisés auprès de dirigeants d'entreprises et salariés d'organismes de formation, de commanditaires publics, d'entreprises privées.

Le présent rapport contient les grandes lignes des analyses et suggestions qui ressortent de ces 2 démarches. Il est composé de 4 parties :

- La présentation de l'offre de formation nationale du MESR et du MAAP.
- Le diagnostic du fonctionnement interne des licences professionnelles dans les établissements d'enseignement technique agricole.
- La perception des licences professionnelles par les branches professionnelles à une fin d'identification des axes de développement à poursuivre ou à créer.
- L'élaboration de recommandations et d'objectifs, au vu des constats et attendus recensés dans les 2 phases précédentes.

# **PREMIERE PARTIE**

## **Offre de formation**

### **1. Offre de formation en licences professionnelles du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)**

La licence professionnelle est une licence spécifique régie par l'arrêté du 17 novembre 1999 qui ne s'inscrit pas dans le schéma Licence (3 ans), Master (2 ans), Doctorat (3 ans).

Ce diplôme de niveau II est délivré par l'université, les enseignements pouvant être organisés par d'autres établissements d'enseignement, dispensant des formations supérieures dans le cadre d'une convention avec l'université. C'est dans ce cadre et en complémentarité avec le MESR qu'a été conçue l'offre de formation des établissements d'enseignement technique agricole et des écoles de l'enseignement supérieur agricole.

Des discussions sont actuellement engagées entre le MAAP et le MESR afin que les établissements d'enseignement supérieur ayant le statut de EPSCP puissent être habilités à délivrer la licence professionnelle.

Le diplôme est accessible aux titulaires d'un BTSA, DUT, DEUST, aux étudiants ayant validé une deuxième année de licence ou aux titulaires d'un titre ou diplôme homologués de niveau III par l'état.

La formation vise essentiellement une insertion professionnelle immédiate. Elle peut permettre à des étudiants, l'inscription dans certains Masters professionnels ou écoles.

Les licences professionnelles sont regroupées en huit secteurs professionnels et 46 dénominations nationales.

### **2. Offre de l'enseignement agricole**

#### **2.1. Paysage des licences professionnelles à la rentrée universitaire 2009**

A la rentrée 2009, l'offre de l'enseignement agricole représente 10 % du nombre total des licences professionnelles.

Sur 1986 licences professionnelles mises en place :

- 186 le sont en partenariat avec l'enseignement agricole (technique et supérieur public et privé). Ces licences sont portées par :
- 60 universités impliquées dans 1 à 12 licences
- 10 établissements d'enseignement supérieur public qui sont impliqués dans 46 licences professionnelles (2 à 11 par établissement), et 3 écoles supérieures agricoles privées associées à 10 projets.

- 80 établissements publics d'enseignement agricole travaillant en partenariat avec l'université dans le cadre de 138 licences professionnelles (1 à 5 par EPLEFPA).
- 37 établissements privés impliqués dans 696 projets (1 à 4 par établissement).
- 16 licences professionnelles associent l'université et un établissement d'enseignement supérieur (10 établissements publics et 3 privés).
- Les 170 autres projets sont conduits en partenariat avec l'enseignement technique agricole par un seul établissement (92 EPL, 36 établissements privés) ou par plusieurs (technique et supérieur public et / ou privé).

C'est dire toute l'importance que les établissements d'enseignement technique ont joué dans la dynamique de mise en œuvre des licences professionnelles.

## **2.2. Positionnement et évolution de l'offre du MAAP dans l'offre nationale**

Nos licences professionnelles se retrouvent dans 22 dénominations nationales, des 46 du MESR.

L'offre de l'enseignement agricole s'est très rapidement développée depuis l'année 2000 avec un flux de création quasi régulier de 20 à 30 licences professionnelles annuelles nouvelles, pour un total de 8 en 2000, 64 en 2003, 163 en 2006 et 186 en 2009. (annexe 3).

Le domaine des IAA est le mieux représenté (31 licences professionnelles à la rentrée 2009), suivi par 5 autres domaines professionnels (aménagement du paysage, protection de l'environnement, aménagement du territoire et urbanisme, agronomie et commerce). A eux seuls, ces domaines regroupent les 2/3 du nombre de licences professionnelles ouvertes en 2009.



L'analyse qui fait suite reprend la configuration des secteurs habituels de l'enseignement agricole.

Secteurs de l'enseignement agricole	Dénominations nationales du MESR
Production	Agronomie, Productions animales Productions végétales
Transformation	Industries agro alimentaires
Environnement	Aménagement du paysage Aménagement du territoire et urbanisme Protection de l'environnement
Commerce	Commerce
Services	Management des organisations Sciences humaines

Le succès le plus rapide, apprécié par l'évolution du nombre de licences professionnelles ouvertes est observé dans le domaine des IAA. Dès 2003, 18 licences professionnelles étaient offertes, soit 40 % de l'offre nationale tous secteurs confondus et le nombre de licences professionnelles a doublé entre 2003 et 2006 (annexe 4). L'offre IAA se maintient depuis cette date.

Deux autres secteurs, le commerce et la production, connaissent la même évolution qui est marquée par un accroissement rapide, puis par une stabilisation du nombre de licences professionnelles ouvertes depuis 2006.

Le secteur de l'environnement affiche aujourd'hui, le plus gros volume de licences professionnelles dont le nombre augmente régulièrement jusqu'en 2009.

Enfin, le domaine des services qui regroupe 10 dénominations du MESR dont la plus importante concerne le management des organisations, affiche la même progression régulière depuis 2000.

Des changements d'appellation qui sous-entendent des adaptations des référentiels de formation ont été relevés depuis 2006. Ils concernent essentiellement les IAA.

### **2.3. Évolution marquée par de nombreuses ouvertures et fermetures**

Depuis quelques années, l'augmentation ou le maintien du nombre de licences professionnelles est en fait le résultat d'un nombre significatif de fermetures et d'ouvertures (annexe 5). Il s'agit de fermetures « sèches » que viennent compenser des ouvertures sur d'autres sites. Cette observation concerne en particulier, le secteur des IAA dont le nombre de fermetures et d'ouvertures de 2006 à 2009 s'équilibre. Dans ce même pas de temps, 30 % des licences professionnelles ouvertes en 2006 ne sont plus proposées en 2009.

La même tendance est observée pour le commerce.

Les autres secteurs sont moins concernés mais cette tendance est également bien marquée puisque 1/4 des licences professionnelles proposées en 2006 ne figure plus dans l'offre de formation 2009.

Nous reviendrons dans ce rapport sur les raisons présumées de cette instabilité et des conséquences qui en découlent.

### **2.4. Localisation géographique hétérogène**

Au niveau national, la localisation est hétérogène. Elle est très corrélée avec le taux de pénétration de l'enseignement technique agricole dans chacune des régions.

Près d'un quart de la population scolaire agricole (élèves + BTSA) est scolarisé dans deux régions : Rhône Alpes et Pays de la Loire. A elles seules, ces régions regroupent près du quart des licences professionnelles ouvertes à la rentrée universitaire 2008 (42 licences professionnelles pour 169 ouvertures à l'échelle nationale).

Ce même degré de corrélation est observé pour une grande majorité d'autres régions, comme Midi-Pyrénées, Aquitaine, Nord Pas de Calais et Auvergne.

A contrario, et sur le même critère de lecture, l'offre des régions Bretagne, Franche-Comté et Poitou-Charente pourrait être supérieure.

### **2.5. Bonne répartition de chacun des secteurs sur le territoire sauf pour le commerce**

(Annexes 6 à 10)

Toutes les régions ont au moins une licence professionnelle qui relève du secteur production à l'exception de l'Île de France, de la Bourgogne et de la Franche Comté.

Les licences professionnelles du secteur transformation sont très présentes en Bretagne, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Rhône Alpes. L'offre de formation de ce secteur est absente en Alsace, Haute Normandie et Limousin.

Pour le commerce, la localisation est plus disparate. Près d'une licence professionnelle sur trois est ouverte dans la seule région Pays de la Loire et à contrario, 9 régions n'ont pas de licence professionnelle dans ce secteur.

Enfin, le secteur de l'environnement est le mieux représenté en licences professionnelles, la répartition sur le territoire apparaît la plus homogène même si 3 régions n'en sont pas dotées : Picardie, Auvergne et Corse.

## **2.6. Effectifs en augmentation spectaculaire mais dont la connaissance mérite d'être affinée**

Une analyse de l'évolution des effectifs depuis l'ouverture des licences professionnelles se révèle actuellement difficile voire impossible faute de données chiffrées.

Les premières statistiques exploitables datent seulement de la campagne 2005/2006 (annexe 11).

Les données de cette campagne d'habilitation et la suivante 2006/2007 ont été collectées sur le site internet : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr).

La mission de la stratégie et des systèmes d'information (MISSI) créée au sein de la DGER a été destinataire des effectifs extraits de la base de données SISE du MESR, mais reste dans l'attente des données 2008/2009.

Un important effort d'échange et de communication est à développer entre des services ayant la même finalité dans chacun de nos ministères (sous direction des systèmes d'information et des études statistiques – département des études statistiques du MESR et bureau des formations d'enseignement supérieur – sous direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du MAAP).

Très concrètement, la MISSI devrait avoir accès de façon régulière aux statistiques concernant les effectifs par secteur professionnel, mais aussi par voie de formation : initiale temps plein, apprentissage, formation continue.

Le guidage ou la gouvernance des licences professionnelles au sein de notre ministère s'en trouveront simplifiés et améliorés, tant au niveau stratégique que financier.

Cette même observation peut être faite pour l'insertion professionnelle qui est suivie par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) du MESR.

Partant de ce constat et de cette préconisation et pour revenir aux chiffres, l'accroissement du nombre des étudiants inscrits en licence professionnelle a naturellement suivi l'augmentation du nombre de licences professionnelles passant de 2 382 inscrits en 2005 à 3 113 à la rentrée 2008, soit une progression de 30% sur un pas de temps de 3 années.

Sur cette même période l'accroissement des candidats inscrits a surtout concerné les secteurs de la production et du commerce (augmentation de l'ordre de 40%) et à un degré moindre les industries agroalimentaires (+ 27%) et l'aménagement et l'environnement (+ 21 %).

En résumé, l'enseignement technique agricole s'est très rapidement et fortement impliqué dans la mise en place des licences professionnelles dans les domaines de compétence du MAA, pour atteindre 10 % de l'offre nationale à la rentrée 2009. L'offre n'est normalement pas stabilisée. Elle est surtout marquée par une grande fragilité comme le révèle le turn-over des licences professionnelles, dans la plupart des domaines professionnels.

Enfin, à l'évidence la DGER ne dispose pas aujourd'hui des informations indispensables au guidage des licences professionnelles et qui sont normalement recensées par le MESR (données statistiques, comptes rendus d'évaluation ...).

## DEUXIEME PARTIE

### **Diagnostic du fonctionnement des licences professionnelles au sein des établissements d'enseignement technique agricole**

Le diagnostic du fonctionnement des licences professionnelles au sein des établissements d'enseignement technique agricole repose sur l'exploitation des retours d'un questionnaire d'enquête réalisé par la mission.

Tous les établissements publics et privés du MAAP, partenaires dans la mise en œuvre d'une licence professionnelle, ont été destinataires d'un questionnaire qui a été adressé au chef d'établissement par messagerie électronique et mis en ligne sur la plate forme SPHYNX (logiciel d'enquêtes en ligne).

Ce sont respectivement 85 EPLEA et 44 établissements privés que l'on désignera dans la suite du texte par « établissement ».

Ce questionnaire était accompagné d'un message sur les attendus de l'enquête et du lien internet permettant de remplir le questionnaire. Il comportait 8 volets principaux :

- le profil de l'établissement partenaire d'une licence professionnelle,
- l'historique de la ou (des) licences professionnelles, les effectifs,
- le conventionnement et le financement,
- la mise en œuvre de la formation et le pilotage,
- les taux de réussite et l'évaluation,
- la perception des licences professionnelles par les établissements,
- les partenariats,
- le devenir des licences professionnelles perçu par les établissements

Après une relance par messagerie électronique, le taux de réponse est de 37 %, soit 49 établissements ayant répondu.

Même décevant, ce taux correspond au niveau de retour d'enquêtes de même nature.

Il y a lieu de souligner qu'à l'exception du secteur du commerce qui a un taux de réponse anormalement bas, la représentation relative des répondants au questionnaire est proche de celle de l'offre nationale de formation : agronomie, aménagement ...

## 1. Profil des établissements porteurs d'une licence professionnelle

Les formations dispensées par les établissements se retrouvent majoritairement dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement.

La très grande majorité des établissements partenaires ont une exploitation agricole dont les orientations principales sont la production laitière et les céréales. Le volet aménagement paysager est très peu cité.

La part relative des établissements disposant d'un atelier technologique (1/3 des EPL) est très supérieure à la dotation moyenne nationale des établissements en ateliers technologiques. Corrélativement une grande majorité des répondants (2/3 d'entre eux) ont des activités d'exploitation développement.

Les thèmes les plus souvent signalés sont le suivi technico économique des systèmes de production, l'opération "écophyto" et le développement durable.

Les partenaires associés sont les professionnels, les instituts techniques et à un degré nettement moindre la recherche.

L'impact des actions expérimentation développement sur la genèse et le fonctionnement des licences professionnelles au sein des établissements est loin d'être négligeable. Plus d'un établissement sur quatre estime que ces actions ont facilité la mise en place de la formation du fait, en particulier, de la capacité d'expertise des enseignants et des formateurs s'investissant dans l'expérimentation et des partenariats déjà existant avec les professionnels.

Enfin, pour les EPLEFPA, l'enquête fait ressortir que quatre licences professionnelles sur cinq sont offertes par des établissements de 4<sup>ème</sup> catégorie (parité entre 4+ et 4), le quart restant se répartissant entre des structures de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories.

## 2. Historique de la licence professionnelle dans les établissements partenaires et effectifs

### 2.1 Historique de la licence professionnelle

Les réponses à l'enquête renseignent très mal sur l'historique de la licence professionnelle. A titre d'illustration, 20 % des répondants ne connaissent pas la date d'ouverture de leur licence.

La quasi-totalité des établissements n'ont pas eu connaissance des recommandations faites par la Commission d'expertise au moment de la création. Il y a là, incontestablement un manque de communication entre les partenaires et un suivi insuffisant dans le temps.

Les acteurs des établissements ne disposent pas des informations et des outils qui sont habituellement nécessaires à la compréhension des changements susceptibles de nourrir la réflexion sur les évolutions futures

Toujours au niveau de l'historique, il apparaît bien que les licences professionnelles sont initiées par le binôme EPLEFPA – Université. D'autres partenaires potentiels peuvent être à l'origine de projets, ce sont des partenaires professionnels et à un degré moindre l'enseignement supérieur agricole.

Au sein de l'EPL, le LEGTA, centre constitutif majeur est généralement à l'initiative du projet de création. Il a un rôle déterminant dans deux domaines essentiels : la recherche de partenaires et l'ingénierie de formation, par sa coparticipation à la rédaction du référentiel de formation.

Le degré de motivation de l'établissement, et l'opportunité d'un partenariat avec une équipe universitaire, sont les ingrédients essentiels dans la mise en œuvre d'une nouvelle licence professionnelle.

En même temps, l'enquête révèle la part très appréciable, voire déterminante dans certains cas, de l'appui des professionnels.

A titre d'illustration, en région Rhône Alpes, le pôle de compétitivité technologies énergies nouvelles, énergies renouvelables DROME ISERE et SAVOIE (TERNENS) et le contexte agricole local favorable à l'agriculture biologique ont plaidé pour l'ouverture de licences professionnelles dans ces deux domaines respectifs.

L'engagement de ces mêmes professionnels se retrouve dans leur participation à l'enseignement, à l'encadrement des projets tutorés, à l'accueil en stage et à l'évaluation des étudiants.

Le partenariat avec l'enseignement supérieur demeure très modeste ; à peine une licence professionnelle sur cinq profiterait d'offres pédagogiques et scientifiques d'une école d'ingénieurs du MAAP et l'enseignement supérieur agricole est seulement cité 3 fois pour 55 réponses. L'établissement le plus présent est Supagro de Montpellier.

La demande des usagers (parents, étudiants) et les sollicitations institutionnelles demeurent plus secondaires.

S'agissant du renouvellement de la licence professionnelle, une campagne annuelle d'habilitation est organisée par les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'habilitation est prononcée pour une durée de 3 années renouvelables, avec l'avis de la commission nationale d'inspection.

La part des partenaires dans la formation et les modalités de formation, sont les éléments les plus couramment modifiés dans la nouvelle convention.

Si à priori, les entretiens de la mission avec les établissements peuvent laisser penser à une diminution du temps de formation sur les sites de l'enseignement agricole, les réponses au questionnaire ne permettent pas de mesurer cette tendance générale.

## **2.2 Effectifs**

Les domaines les mieux représentés en terme de nombre de licences professionnelles ouvertes accueillent très logiquement, les plus gros effectifs (relevés par l'enquête) ce sont :

- les productions animales : 10 %,
- l'aménagement du territoire et urbanisme : 11 %,
- la protection de l'environnement : 15 %,
- l'agronomie : 15 %,
- l'agroalimentaire : 25 %,
- les autres domaines : 24 % (management des organisations, sciences humaines ...).

Le domaine agroalimentaire a lui seul, accueille le quart de l'effectif total et la moitié des étudiants se retrouvent dans trois domaines essentiels : agroalimentaire, agronomie, et protection de l'environnement.

La répartition entre les voies de formation fait ressortir la part prépondérante de la formation initiale temps plein (67 %), l'effectif restant se partageant paritairement entre la formation initiale par alternance (17 %) et la formation continue (16 %).

Une forte majorité des sections est offerte à un public mixte (soit les 2/3 d'entre elles) à l'intérieur duquel la part de l'apprentissage semble augmenter au fil du temps. La moitié des flux d'entrée d'étudiants 2009 est issue de l'enseignement agricole et près de 20 % d'entre eux poursuivent leurs études dans leur établissement d'origine.

En terme d'effectif global, l'enquête traduit le fort développement de cette offre de formation.

L'augmentation du nombre de dossiers VAE corrobore ce développement.

## **3. Convention et financement**

### **3.1 Convention**

Une part non négligeable (près de 20 %) ne connaît pas l'existence de la convention conclue entre l'établissement et l'université. Une proportion encore plus importante (près d'un établissement sur trois) n'apporte aucun élément de réponse sur le contenu de la convention. Cette absence de réponse influe naturellement sur la fiabilité de nos commentaires. Elle traduit surtout le manque de suivi dans le temps de cette offre nouvelle au sein des établissements techniques.

Bien souvent, la création et la genèse d'une licence professionnelle est le fait d'une équipe restreinte d'enseignants passionnés dont la composition évolue au fil du temps, au gré des mutations.

C'est dire la fragilité des ouvertures faute de continuité dans leur gestion et le risque d'effilochement et d'usure rapide. Cette observation corrobore le turn-over chiffré et indiqué dans la première partie de ce rapport. Il y a lieu de se préoccuper de la durabilité de l'investissement initial et une préconisation allant dans ce sens sera présentée ultérieurement.

Les éléments présents dans la convention sont ceux décrits dans le dossier de demande d'habilitation dont le contenu est décrit dans l'arrêté du 17 novembre 1999 (article 13).

Sont le plus souvent cités, les lieux de formation, les partenaires de la formation, le suivi pédagogique, administratif des étudiants.

## **3.2 Financement**

### **1 Coût des formations**

Dans la convention, devraient figurer les modalités de financement et la clé de répartition entre les partenaires. Mais très rares sont les établissements qui ont renseigné l'enquête sur les montants de frais de formation. Les quelques chiffres disparates qui ont été communiqués situent les frais globaux de formation facturés sur l'année, dans une fourchette allant de 11 000 € à 16 000 €, les frais de formation sont de l'ordre de 12 000 € et les frais d'accueil de 2 000 € à 5 000 €.

Le coût horaire de formation est homogène et se situe à 40 € environ.

### **2 Sources de financement**

Les sources de financement sont multiples.

- **L'université**

L'aide financière de l'université est loin d'être systématique. Dans le panel des répondants, une licence professionnelle sur deux seulement est aidée par l'université (25 établissements aidés pour 49 réponses).

Dans ce cas de figure, un tiers des établissements perçoit un forfait global, calculé à partir du temps de formation assuré par l'établissement.

- **Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche**  
Une aide peut être attribuée par l'autorité académique DRAAF/SRFD de l'EPLEFPA sous la forme d'une dotation globale annuelle. Les volumes indiqués se situent entre 65 heures et 100 heures et peuvent varier d'une année sur l'autre. Un établissement sur deux bénéficie de cette dotation.



Il y a lieu de souligner que ces informations émanent d'un échantillon réduit d'établissements (15).

Le choix des orientations à prendre sur le devenir des licences professionnelles au sein de l'enseignement technique agricole, ne pourra pas faire l'économie d'une enquête sur le niveau de participation, auprès de l'autorité académique de chacun des établissements.

- La collectivité régionale

Au titre de l'apprentissage, l'enquête fait ressortir un montant qui varie de 5 000 € à 9 000 €, et celui de l'aide apportée au titre de la formation continue peut être plus élevé : 18 000 €.

- Les autres sources de financement

Les aides professionnelles (aides directes financières ou mises à disposition d'équipements) et l'État par le biais de contrat de professionnalisation, peuvent figurer dans le montage financier.

D'aucuns diront que cette multitude de sources de financement est la preuve du dynamisme de l'établissement et de la qualité de son insertion dans son territoire.

Cette observation ne peut occulter le turn-over des licences professionnelles dans leur territoire signalé dans la première partie du rapport.

La précarité financière fragilise naturellement les initiatives et les projets des acteurs de terrain. Elle peut être très consommatrice de temps au détriment du cœur de métier de ces mêmes acteurs qui se mobilisent pour la pérennisation des financements. Ce sont autant d'éléments qui plaident pour une politique de financement durable dictée par l'adéquation emploi – formation et la prise en compte des handicaps des territoires ruraux défavorisés et en particulier, éloignés des grands pôles universitaires et écoles d'ingénieurs.

## **4. Mise en œuvre de la formation, pilotage des licences professionnelles**

### **4.1 Mise en œuvre de la formation**

Le temps de formation sur les établissements du MAAP ne dépasse guère 50 % de l'horaire d'enseignement. Plus couramment la durée de formation à l'université va au-delà de 60 % de cet horaire (une licence professionnelle sur trois).

Rares sont les licences professionnelles portées par l'enseignement technique agricole qui ont une durée significative de formation (entre 10 et

50 %) sur le site d'un établissement d'enseignement supérieur (4 licences professionnelles seulement sur 44 réponses).

Durée sur site	Nombre		
	Établissements techniques agricoles (38 réponses)	Universités	Établissements supérieurs agricoles
+ de 50 %	10	13	1
30 à 50 %	19	15	2
- de 30 %	9	10	

Le temps moyen de formation est de 500 heures avec des extrêmes de 400 heures à 760 heures.

Les écarts de durée entre les secteurs professionnels ne sont pas significatifs. Les durées de formation les plus longues concernent l'agroalimentaire et la protection de l'environnement, (530 heures environ). Les autres domaines les mieux représentés se situent à 490 heures (agronomie, aménagement du territoire et urbanisme).

Le temps de formation est équitablement réparti entre les trois composantes essentielles : établissements, universités, et professionnels.

L'enseignement supérieur agricole intervient très peu (2,7 % de l'horaire).

Types d'établissement	Temps de formations en %
Établissements	32,9
Universités	31,2
Enseignement supérieur agricole	2,7
Autres écoles supérieures	0,8
Autres établissements	2
Professionnels	30,4

Des écarts existent entre secteurs professionnels :

- En agronomie, la part relative de l'établissement est bien inférieure à l'université (18% des heures contre 31 % assurées par l'université). L'enseignement supérieur agricole intervient plus que dans les autres domaines et surtout la part réservée aux professionnels est bien supérieure.
- Pour l'aménagement du paysage, il ressort surtout une participation des professionnels moindre (17 %).

Le secteur IAA se distingue par un effort important de la formation par l'université (plus de la moitié) et surtout une implication professionnelle étonnamment basse.

La protection de l'environnement se rapproche de l'équilibre des trois tiers.

Dans l'organisation de la formation, les périodes de formation en milieu professionnel distinguent le projet tutoré et le stage qui constitue chacun une unité d'enseignement.

La durée du projet tutoré relevée par l'enquête est de 184 heures (6 semaines) avec des extrêmes allant de 80 heures à 300 heures. La durée moyenne du stage est de 19 semaines et la grande majorité des établissements accorde 16 à 18 semaines (17 établissements sur 39 répondants).

La durée du projet tutoré est sensiblement la même entre secteurs à l'exception de la protection de l'environnement qui affiche un horaire inférieur (155 heures).

La durée du stage est plus longue en agroalimentaire (21 semaines).

## **4.2 Pilotage des licences professionnelles au sein des établissements**

Le nombre d'établissements qui n'a pas instauré de comité de perfectionnement au moment de la création surprend avec plus d'un tiers d'entre eux. Ce comité se réunit une fois par an, et parfois deux, pour une minorité d'établissements (1 sur 5).

A défaut de comité de perfectionnement, la quasi-totalité des établissements tient des réunions de concertation dont la périodicité sur la durée de la licence est majoritairement semestrielle.

Pour des universités, la licence professionnelle n'est naturellement pas une priorité et sa gestion administrative peuvent en souffrir au niveau de la logistique en particulier (accueil), mais aussi de la gestion courante des dossiers administratifs. Ce sont, semble-t-il, quelques situations dans un ensemble qui fonctionne normalement.

Sur le plan pédagogique l'enjeu a davantage de conséquences. Des difficultés sont relevées à plusieurs niveaux :

- L'articulation et l'organisation de l'enseignement.
- La disponibilité des équipes et les obligations de services.
- L'existence de plusieurs sites de formation et d'alternance entre des situations de terrain et en conditions universitaires.

Il est incontestable que le résultat d'une nouvelle licence professionnelle est le produit final d'un mélange de cultures. Les méthodes développées par les établissements du MAAP sont transversales. Ce sont, la pluridisciplinarité,

les stages professionnels, les projets professionnels interdisciplinaires, ou d'une manière générale l'ingénierie pédagogique du projet.

De son côté, l'université est porteuse d'un nouvel équilibre, en accordant une ouverture à la recherche, à des pratiques pédagogiques nouvelles (utilisation d'outils d'auto formation ...) et à des contenus techniques et technologiques plus « pointus ».

S'il existe bien une complémentarité entre les approches, il est, par ailleurs, évident que ces partenariats d'un type nouveau ne peuvent vivre et réussir sans un engagement très fort des enseignants de toutes les parties.

Les modalités de cet engagement sont de divers ordres. Pour l'université, l'enseignement agricole constitue un terrain d'application et un lieu d'apprentissage incontestable. De l'avis même d'un universitaire « la licence professionnelle est un laboratoire ». Ce doit être une formation qui se veut en perpétuelle évolution d'une année sur l'autre. Elle donne un cadre nouveau pour enseigner autrement en confrontant l'étudiant avec le territoire lorsqu'il s'agit du domaine de l'urbanisme par exemple, ou avec l'entreprise pour les domaines agroalimentaires ou du paysage.

Le slogan « une formation enseignée à la ville et appliquée à la campagne » en est une illustration.

Dans les recrutements, la licence professionnelle a du succès, compte tenu de la pédagogie ouverte au terrain.

Pour les EPLEFPA et le MAAP, la licence professionnelle donne des lettres de noblesse à l'enseignement agricole. Elle offre à ses équipes une occasion unique d'ouverture sur l'enseignement supérieur et un enrichissement de leur enseignement.

L'accueil de différents publics (DUT, BTS, BTSA, DEUST et diplôme ou titres homologués par l'état de niveau III ou reconnu au même niveau (VAE) est une richesse. Les uns, titulaires d'un BTSA, se signalent par leurs connaissances didactiques, leur « faim » d'apprendre. Il leur est demandé de casser « leur armure technicienne » et d'apprendre à douter. Ils doivent se former à des emplois « mous », exigeant de l'adaptabilité et de la réflexion à l'opposé d'emplois dits « durs » où la compétence technique suffit

Pour le public universitaire qualifié, plus « dilettante », il doit acquérir un bagage technique suffisant pour répondre à l'emploi.

Le mixage favorise les effets d'osmose et de synergie entre publics. Le résultat s'en trouve d'autant acquis que la formation est confiée à des « enseignants acteurs » en rapport avec le terrain.

La licence professionnelle doit en même temps permettre à l'étudiant de devenir acteur de sa formation et de lutter contre la dichotomie théorie et pratique.

## **5. Taux de réussite et évaluation de la formation**

### **5.1 Taux de réussite**

La licence professionnelle se distingue par son taux de réussite. Selon les résultats de l'enquête, 97 % des étudiants admis en licences professionnelles sont diplômés.

Les taux de réussite des étudiants issus de l'université sont très proches de ceux issus de l'enseignement agricole.

### **5.2 Évaluation de la formation**

La loi fait obligation d'une évaluation. L'enquête distingue l'autoévaluation au sein de chaque établissement d'enseignement technique et les retours de l'analyse du pilotage national.

L'évaluation nationale distingue les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concernant l'insertion et la poursuite d'études en tenant compte des caractéristiques du public étudiant entrant dans la formation.

#### **1 Auto-évaluation dans les établissements**

L'auto-évaluation de l'offre de formation de l'établissement est régulièrement pratiquée avec la participation de l'université.

Elle porte en particulier sur le degré de satisfaction des étudiants, concernant l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles, les caractères innovants de la licence professionnelle, les pratiques pédagogiques, et les éléments de logistique (calendriers, lieux de formation ...)

Cette auto-évaluation est réalisée au niveau des coordonnateurs et équipes pédagogiques de formation. Elle doit naturellement être une aide au pilotage de l'établissement au niveau des instances de direction.

Le dispositif pourrait mettre en œuvre des questionnaires d'évaluation. La réponse des établissements semble montrer leur méconnaissance des fiches d'auto-évaluation éditées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## **2 Pilotage national**

Le pilotage national relève de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (AERES). Les nouvelles dispositions de cette évaluation prévoient 3 niveaux de notation A, B, C pour 2 axes principaux :

- Le pilotage central (suivi du parcours des étudiants ...).
- Les moyens de la réussite que sont l'accueil, les méthodes pédagogiques, les passerelles, le domaine de formation et la qualité du diplôme, appréhendés par les résultats de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études.

Les licences professionnelles entrent dorénavant dans l'offre globale (LMD) de l'université sans distinction en terme d'évaluation. L'AERES évalue tous les renouvellements avec ou sans modification et/ou restructuration. Les dossiers de création sont seulement fournis pour apprécier leur impact sur les formations existantes. La procédure est conduite par région géographique.

Au vu des résultats de l'enquête, très rares sont les établissements de l'enseignement technique qui sont renseignés sur le retour du dispositif national d'évaluation. Il y a, à ce niveau, une très grande marge de progrès pour assurer davantage de communication entre partenaires.

Le processus d'auto-évaluation décrit plus haut s'en trouvera ainsi enrichi.

Enfin l'appropriation par les établissements des standards européens d'assurance qualité (ESG) serait une autre source d'enrichissement.

## **6. Perception des licences professionnelles par les établissements**

### **6.1 Points de satisfaction et d'insatisfaction**

La réponse sur le degré de satisfaction des établissements sur la conduite d'une licence professionnelle est sans ambiguïté. Cette formation contribue à l'amélioration de l'image de l'établissement et de l'enseignement technique agricole. A ce titre, elle offre enfin, un vrai cadre de partenariat ouvert sur la composante majeure de l'appareil de formation nationale.

C'est en même temps, une réponse nouvelle d'une part, au souhait de poursuite d'études et d'autre part, à une valorisation accrue des partenariats professionnels qui font partie intégrante de la culture de l'enseignement agricole.

Le bénéfice pouvant être attendu, en terme d'effet positif sur l'insertion professionnelle ou sur la demande recrutement en BTSA est aussi probant.

S'agissant d'insatisfaction, le point d'achoppement est d'ordre financier. Les établissements d'enseignement technique agricole dénoncent de manière assez systématique l'absence de lisibilité du financement du MAAP. L'observation est la même pour l'université. Le caractère très souvent annuel du partenariat avec l'université et les professionnels est une source de fragilité permanente qui nuit à l'investissement collectif (esprit d'équipe), mais aussi individuel, des acteurs et des enseignants en particulier. Sans un engagement financier ferme et durable, tant de l'université que du MAAP, l'équilibre des budgets de fonctionnement dépend pour un grand nombre de licences des financements apportés par les candidats inscrits en formation continue et/ou avec le statut d'apprenti.

Ce manque de garantie financière fait dire aux dépositaires que les licences professionnelles fonctionnent dans de nombreux cas sur la bonne volonté des partenaires qui ont généralement initié la licence professionnelle.

## **6.2 Insertion professionnelle des sortants titulaires d'une licence professionnelle**

Les répondants à l'enquête jugent de manière quasi unanime une bonne, voire une très bonne insertion professionnelle des jeunes sortants titulaires d'une licence professionnelle. Les 2/3 d'entre eux, considèrent que la licence professionnelle apporte une valeur ajoutée en terme d'insertion (première embauche).

Ce constat corrobore les résultats d'une étude récente d'octobre 2009 (rapport d'étude sur la mise au point d'une méthodologie du suivi des étudiants ayant préparé une licence professionnelle près l'obtention d'un BTSA. AGROSUP DIJON - EDUTER) qui donne un avantage aux licences professionnelles tant au niveau de la nature du contrat d'embauche que des perspectives de promotion eu sein de l'entreprise et à un degré moindre au niveau de salaire.

Des écarts, qu'une analyse plus fine permettrait de quantifier, existent incontestablement entre les domaines professionnels concernés par le MAAP.

## **7. Partenariats**

### **7.1 Partenariat avec l'université**

Questionné sur la qualité des relations partenariales avec l'université, il est généralement fait état par les établissements de leur satisfaction sur ce point. Mieux encore, la moitié des établissements répondants considèrent que les relations se sont améliorées au fil du temps et la part relative d'établissements déclarant une dégradation d'échanges se révèle très faible

(moins d'un établissement sur dix). Le manque de moyens attribués par le MAAP et les différents écarts de culture avec l'université, sont les raisons invoquées.

## **7.2 Partenariat avec l'enseignement supérieur agricole**

Faut-il rappeler que le nombre d'établissements d'enseignement supérieur agricole touché par l'enquête est faible, ce qui naturellement fragilise des interprétations qui peuvent en être faite. Avec cette réserve, l'analyse du partenariat avec l'enseignement supérieur agricole fait ressortir les mêmes tendances générales, tant sur le degré de satisfaction que sur l'évolution des relations partenariales.

L'apport de l'enseignement supérieur agricole est multifonctionnel. Son appui est apprécié avec des degrés semblables dans les domaines pédagogiques (concepteur du projet et du référentiel de formation), administratifs (élaboration de conventions), stratégiques (mise en relation avec l'université) et il offre en même temps une perspective de poursuite d'études aux étudiants de la licence professionnelle.

## **7.3 Partenariat professionnel**

Le texte fondateur des licences professionnelles, précise que pour au moins 25 % de leur volume, les enseignements sont assurés par des enseignants associés ou exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.

Il est difficile d'imaginer une licence professionnelle qui n'aurait pas l'aval et l'écoute des professionnels !

Le diagnostic fait auprès des acteurs de terrain fait état d'un appui des professionnels dans trois domaines, selon un ordre décroissant :

- la mise en œuvre de stage et surtout des projets tutorés,
- la conception du projet,
- la nécessaire adaptation du référentiel de formation.

L'appui financier, par le biais de contrat de professionnalisation et l'apport en nature par la mise à disposition d'outils de fabrication, agroalimentaires en particulier, font également partie du soutien qu'apportent les professionnels.

Il est évident que l'accès à une licence professionnelle par la voie de l'apprentissage participe au rapprochement.

## **8. Devenir des licences professionnelles**



A parité égale, les répondants à l'enquête prévoient que le nombre de licences professionnelles pourrait continuer à progresser ou à se maintenir. Très peu d'établissements estiment que l'offre va diminuer. Dans des cas extrêmes, des établissements se sont retirés de l'animation de la licence professionnelle à laquelle ils avaient apporté au moment de l'ouverture un savoir faire pédagogique.

A ce savoir, venaient s'ajouter, le réseau de professionnels, leurs organismes et le carnet d'adresses correspondant.

Les raisons invoquées à ces fermetures sont multiples et les plus régulièrement avancées concernent l'absence de prise en compte par la DGER de la licence professionnelle dans la fiche de poste des enseignants, la quasi absence de DGH qui aurait pu être affectée à la coordination ou aux suivis du volet professionnalisant (projet tutoré, stage), mais aussi le désengagement financier de l'université.

Ces fermetures créent incontestablement chez les acteurs de l'enseignement agricole de l'amertume et de la frustration. Beaucoup considèrent que le fonctionnement actuel des licences professionnelles reste trop dépendant du degré de bonne volonté d'une équipe dont les membres ont déjà un emploi du temps complet sur le lycée.

Les montages financiers que certains assimilent à un « bricolage » sont la source de précarité et de démobilité des enseignants dont le noyau dur se réduit à « quelques mousquetaires » qui interviennent sur une formation totalement déconnectée des autres formations de l'établissement dans les cas les plus extrêmes.

Ce regard pessimiste existe et la gouvernance nationale ne peut l'ignorer. Il serait intéressant de connaître, via les SRFD, le nombre exact de licences professionnelles qui depuis 2000 ont disparu de l'offre de formation ainsi que les vrais raisons.

En même temps, et c'est rassurant la grande majorité des répondants au questionnaire de l'enquête reste optimiste.

Les préconisations dont il est fait état dans un paragraphe suivant, doivent consolider cet optimisme de bon augure.

### Vers une formation de type L3

Dans la nouvelle organisation dite LMD, le schéma bac + 2 + 1 soulève habituellement la question de sa pertinence et de son évolution vers une formation Bac + 3.

Les répondants de manière quasi unanimes considèrent que le nouveau diplôme de licence qui se prépare en 6 semestres est aujourd'hui adapté aux évolutions futures de l'enseignement technique agricole.

De plus en plus de titulaires de BTSA poursuivent des études. L'enquête réalisée auprès des anciens étudiants inscrits en classe terminale ou BTSA en 2003/2005 révèle que la majorité d'entre eux, soit 53,7 % accèdent à un niveau de formation supérieur contre 49,4 % pour ceux sortis en 2002.

La part des poursuites d'études en licence professionnelle est passée de 24,9 % en 2002 à 38,4 % en 2004 (Source statistique enseignement agricole –

Bulletin d'information statistique de la direction générale de l'enseignement et de la recherche n°09 06 juin 2009).

De plus en plus, des facteurs d'évolution et de changement influent dans le temps et l'espace sur les missions des organisations, leur fonctionnement et le milieu de l'entreprise. Le constat régulièrement entendu auprès des professionnels et relayé par les établissements dans leur réponse au questionnaire d'enquête modifient les compétences attendues d'un niveau de qualification intermédiaire entre l'opérateur et le niveau ingénieur.

Chaque cursus permet l'acquisition de compétences additionnelles (connaissances techniques, langues, communication) et doit en même temps préparer à d'autres compétences que l'on peut qualifier de compétences « métiers ». Ces compétences sont celles qui correspondent à l'acquisition de savoir et de savoir faire méthodologique qui oblige le futur employé à apprendre à réfléchir, à douter. La licence professionnelle prépare aujourd'hui à cette attente après un cursus de deux ans dont le référentiel de formation est didactique.

En offrant davantage de continuité et de fluidité dans la préparation au métier, le cursus Bac + 3 devrait mieux répondre aux objectifs régulièrement avancés, concernant l'élévation générale du niveau de qualification et surtout d'adaptabilité à l'emploi.

Par ailleurs, très naturellement, les référentiels de formation de licence professionnelle sont aujourd'hui une suite des contenus de formation BTSA et des établissements affichent déjà cette continuité dans leur communication. Leur justification est de deux ordres : la poursuite d'études et davantage de cohérence pédagogique.

En résumé, tout au long du cursus de formation, la licence professionnelle a été en même temps source d'un partenariat nouveau avec les universités, d'un rapprochement entre les enseignements supérieurs et techniques du MAAP et d'un renforcement d'échanges avec les domaines professionnels concernés.

Si chaque partie peut se féliciter de ces fortes évolutions, l'attente nouvelle exprimée par les établissements, par réponses ouvertes dans l'enquête, est de trois ordres :

- Améliorer la communication auprès des futurs employeurs potentiels, en allant au-delà des circuits d'informations institutionnels.
- Officialiser la place des licences professionnelles dans le projet d'établissement et leur reconnaissance par l'attribution de moyens spécifiques et durables correspondant aux enjeux dont chaque établissement est dépositaire dans un territoire donné avec ses particularités.

Dans un gradient d'importance croissante, cette reconnaissance concerne la coordination, les chargés de suivi des stages, du projet tutoré qui ne sont pas toujours assurés. Dans quelques établissements ciblés, l'enseignement supérieur pourrait figurer dans les attributions du proviseur adjoint chargé de la formation scolaire et de l'apprentissage.

Mieux encore des situations peuvent justifier la dotation d'un tiers temps ingénieur capable d'apporter un conseil technique, de participer à la conception de nouvelles licences et surtout d'être en position d'exercer des compétences pour renforcer la cohérence de l'offre de formation avec l'ensemble des partenaires

- S'orienter vers une formation de type bac + 3, conjuguant l'élévation du niveau de qualification didactique et l'adaptabilité à l'emploi au sein d'une équipe.

# TROISIEME PARTIE

## Perception des licences professionnelles par les branches professionnelles

Cette partie du rapport rend compte de la perception et de l'attente des professionnels. Il est en effet essentiel pour les établissements d'enseignement de connaître les besoins immédiats et futurs des différentes branches professionnelles avec le souci de préparer les meilleures conditions de mise en œuvre de nouvelles licences professionnelles.

Ce regard prospectif qui fait suite alimente au même titre que le diagnostic du fonctionnement des licences professionnelles au sein des établissements, les préconisations et recommandations rapportées en fin de rapport.

### 1. Méthodologie

Les objectifs assignés à la consultation des branches professionnelles étaient de quatre ordres :

- Apprécier la pertinence d'une formation de niveau 2, correspondant à des besoins immédiats et futurs que peuvent exprimer les différentes branches professionnelles.
- Détecter les compétences attendues par les employeurs
- Recueillir les avis des professionnels de chaque domaine auditionné sur le positionnement des licences professionnelles par rapport au BTS.
- Identifier dans la mesure du possible les besoins quantitatifs en terme de flux annuel de diplômes par secteur professionnel.

L'écoute de champs professionnels s'est appuyée sur le questionnaire figurant en annexe. Sept secteurs ont été consultés :

- L'agriculture et le conseil agricole (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture - APCA, Chambre départementale d'agriculture).
- Les forêts (Office National des Forêts - ONF).
- La protection de l'eau (exploitants et producteurs d'eau, collectivités territoriales et bureaux d'études).
- Les industries agro alimentaires (Association de la transformation laitière, Alliance 7)

- L'aménagement du paysage (Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage - UNEP).
- Le machinisme agricole (Association Professionnelle de Développement de l'Enseignement de Machinisme Agricole et des Agro équipements - APRODEMA).
- Le commerce (COOP de France Bétail et viande)

## 2 Principaux constats

De cette consultation conduite avec la sous direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de la DGER, il est ressorti la série de constats suivants :

- **La licence professionnelle conforte au fil du temps toute sa légitimité.**

De part son positionnement entre le niveau de technicien et le niveau d'ingénieur, la licence professionnelle remplace le niveau BAC + 2, en prenant en compte le niveau de technicité croissant de tous les métiers.

A quelques rares exceptions près, les employeurs reconnaissent aujourd'hui que la licence professionnelle doit devenir le standard connu pour ce profil de poste intermédiaire.

- **La licence professionnelle souffre encore d'un fort déficit de visibilité.**

Le degré de connaissance sur l'existence même des licences professionnelles est très variable d'une branche professionnelle à l'autre.

Cette méconnaissance trouve une raison majeure dans leur création relativement récente au sein d'une offre globale de formations post BAC foisonnante et d'évidence complexe, compte tenu de l'extrême diversité des titres, diplômes que délivrent plusieurs ministères.

Les licences professionnelles connues sont naturellement celles des domaines professionnels qui ont été associés à leur création. Le meilleur exemple est donné par la transformation laitière qui est aujourd'hui demanderesse de licences professionnelles.

A l'opposé, d'autres branches agro alimentaires, la chocolaterie, la biscuiterie, la confiserie ..., connaissent peu ce niveau de formation avec lequel les contacts se sont limités jusqu'à présent à l'accueil de quelques stagiaires ou apprentis

- **L'offre manque surtout de lisibilité**

Le manque de lisibilité est essentiellement le fait de la diversité des dénominations, puisque pratiquement chaque licence professionnelle a son appellation, sans parler du caractère ésotérique de l'identité de quelques unes d'entre elles.

Qui plus est, sous des appellations similaires, les contenus peuvent être différents, dans le domaine de l'aménagement du paysage en particulier. Dans ce domaine les responsables professionnels font remarquer que des licences professionnelles

relèvent parfois d'initiatives locales (opportunités) non concertées et sans vrai partenariat, au moment de leur création.

L'éparpillement géographique, au même titre que le manque de pérennité d'un nombre non négligeable d'entre elles, participent à l'absence de lisibilité invoquée par la quasi-totalité des branches professionnelles rencontrées.

- **La licence professionnelle doit préparer à un profil de poste exigeant des compétences génériques ou transversales (capacités managériales, résolution de situation concrète) et des compétences spécifiques au secteur**

#### Des compétences génériques et transversales

Dans le domaine de l'aménagement du paysage, 92 % des entreprises ont moins de 10 salariés. Ces entreprises offrent notamment des postes d'adjoints aux chefs d'entreprises qui correspondent à un niveau 2 de formation.

Pour le traitement des eaux (VEOLIA - Lyonnaises des eaux - la SAUR), le niveau de responsabilité supérieur auquel peuvent prétendre les licences professionnelles équivaut à la gestion et à l'optimisation d'une petite unité de traitement. Le chef d'unité est responsable de 3 à 4 ouvriers.

Les responsables professionnels du secteur des agroéquipements et du machinisme font état de postes à profil semblable. Ce secteur offre aujourd'hui des emplois de responsables de concessions, de gestionnaires d'atelier, de responsables d'équipes et de réseaux.

Le conseil agricole doit essentiellement prendre en compte l'élévation du niveau de technicité de l'agriculteur.

En même temps, la valeur ajoutée d'une année complémentaire post Bac + 2 exprimée par l'APCA et le niveau départemental (Chambre d'agriculture) concerne l'apprentissage de la réactivité dont doit faire preuve le dépositaire du conseil, dans un contexte de changement permanent.

Ce bref récapitulatif montre que les compétences attendues ne sont pas uniquement techniques. Sur la base des informations recueillies lors des entretiens l'acquisition d'autres compétences sont incontournables :

- Des compétences relationnelles qui se traduisent par une capacité à travailler en équipe, à communiquer et collaborer avec des partenaires.
- Des capacités d'initiative (dont font état les chambres consulaires), qui se matérialisent par l'utilisation de connaissances acquises dans une situation nouvelle, inédite ou originale.
- Des capacités d'autonomie dans le travail. Elles se traduisent par la capacité de l'agent à s'organiser, à résoudre un problème, à rechercher,

analyser et exploiter des informations permettant de construire ou de répondre à une problématique.

De l'avis même des branches professionnelles rencontrées, dans la majorité des cas, les titulaires d'un BTSA restent scolaires et sont « formatés ».

L'année de formation en licence professionnelle doit amener les apprenants à développer leurs capacités par l'apprentissage de l'écoute, de la réflexion et d'une prise de recul suffisante, avec la mise en œuvre de propositions, de solutions à la résolution de problèmes concrets.

### Des compétences propres à chaque secteur.

Chaque secteur s'est exprimé sur les attentes qui lui semblent plus prioritaires. Il est fait état dans ce rapport de nouveaux champs de compétences qui à priori figurent insuffisamment dans les référentiels de formation BAC + 2.

L'UNEP, (80 000 actifs dont 60 000 salariés), attend des compétences nouvelles pour les fonctions et domaines suivants :

- Adjoint de direction au chef d'entreprise de PME (conduite de travaux, réponse aux appels d'offres ...)
- Technico-commercial pour le démarchage des collectivités et leurs structures associées (EPCI, Offices HLM...)
- Infographie paysagère pour répondre aux attentes, en particulier des bureaux d'études (capacité à utiliser de nouvelles technologies de l'informatique et de la communication sur la mise en forme d'aménagements paysagers).

La branche laitière souhaite un approfondissement des technologies, même s'il est reconnu par l'association de la transformation laitière française (ATLA), le bon niveau du BTSA Sciences et technologies des aliments qui a été préservé grâce au maintien de la spécialité industries laitières. Pour cette même branche, la maîtrise d'une langue étrangère (anglais) est devenue indispensable.

Les exploitants et producteurs d'eau, (31 200 emplois), signalent des besoins de formation sur des thématiques très ciblées : électromécanique, automatisme. Les bureaux d'études qui ont la charge des diagnostics de réseaux, la mise en place de station d'épuration et d'assainissement sont une trentaine sur le plan national, et recrutent des techniciens de niveau 2. Leurs besoins en formation immédiats sont aujourd'hui induits par notamment le vieillissement des installations : vieillissement des matériaux (béton), mises aux normes de sécurité.

Dans le domaine forestier sur la base des informations recueillies auprès du chef de département de la formation à l'ONF, les compétences attendues des corps de techniciens (techniciens opérationnels forestiers et technicien supérieur forestier)

correspondent bien au profil des jeunes sortants titulaires d'un BTSA gestion forestière, (techniques de reboisement et d'exploitation, connaissance du bois ...). A ces compétences et dans un contexte nouveau d'ouverture de l'ONF au marché et d'une exigence accrue d'efficience économique, les nouvelles capacités concernent la commercialisation, la gestion (gestion du parc à grumes) et le management au sens large. Il n'y a pas pour autant de « clés d'entrée » pour les licences professionnelles, les 2/3 des lauréats aux concours de technicien sont titulaires d'un BTSA.

Les attentes nouvelles spécifiques des chambres consulaires sont de 2 ordres, la forme du conseil et la nature des nouveaux secteurs d'intervention.

Le conseil en ligne se développant, d'autres compétences sont nécessaires : la production de ressources, la mise en place de réseaux. Ces mêmes organismes voient leurs activités se développer dans d'autres créneaux. C'est ainsi que la consommation de terres agricoles dans des zones péri urbaines fait des chambres départementales d'agriculture, l'acteur tout désigné pour conduire les expertises nécessaires à l'élaboration de documents d'urbanisme (carte communale, plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale). D'autres études d'impacts peuvent également être prises en charge par ces mêmes organismes (avant projet préalable à la mise en place de nouvelles infrastructures autoroutières ...).

- **La lecture du diplôme à la première embauche est très contrastée entre secteurs professionnels ; le salaire d'entrée équivaut à celui du BTSA**

Alliance 7 qui regroupe 10 professions du paysage alimentaire français, accorde une meilleure écoute à des profils généralistes de candidats qui sont ensuite formés au sein de l'entreprise.

Le niveau du diplôme est relativement peu pris en compte, ce qui fait dire à ces secteurs que « les métiers s'apprennent sur le terrain pour des compétences dont l'entreprise a le plus besoin ». En tout état de cause, le niveau de diplôme dans ce profil d'entreprises ne figurent pas dans les conventions collectives lorsqu'elles existent.

Le titulaire d'une licence professionnelle sera recruté comme technicien et son salaire pourra éventuellement évoluer plus vite, dès lors que ses compétences correspondent à l'attente de l'entreprise. Suivant cette logique il accédera plus rapidement à des responsabilités au statut des cadres.

Pour le secteur de l'aménagement du paysage, ce niveau de diplôme offre une palette de connaissances et compétences plus large que celle d'un BTSA, à laquelle les très petites ou moyennes entreprises (aménagement du paysage par exemple) sont plus sensibles plutôt qu'à un niveau académique trop pointu et perçu trop abstrait (niveau ingénieur).

Dans le domaine du conseil agricole, le niveau moyen de formation et de technicité de la profession a naturellement évolué. La valeur ajoutée attendue d'un titulaire d'une licence professionnelle exprimée par l'APCA et le niveau départemental concerne l'autonomie du jeune sortant sur son poste et sa faculté d'analyse de



situations nouvelles. La montée en puissance des chambres régionales participe au même titre à cette exigence de l'élévation du niveau de formation qui semble-t-il profite davantage au niveau Bac + 5 (ingénieurs). Le niveau de salaire est fixé par un accord national sur la modernisation de la gestion des ressources humaines (accord du 1<sup>er</sup> juin 2006). Cet accord fixe la classification des emplois et le classement du personnel avec un indice de base correspondant à l'emploi occupé. L'accord local décliné au niveau du département, précise la liste nominative des emplois avec leur définition et l'indice de base sans qu'il soit pour autant fait mention du diplôme requis pour chaque type d'emploi.

Les conventions collectives qui existent dans les domaines des industries laitières et du machinisme confèrent au diplôme davantage de lisibilité sur les niveaux de salaires.

Des montants ont même, été indiqués dans le domaine de l'environnement concernant les exploitants et producteurs d'eau :

- Ouvrier (BTS) : 20 000 € brut annuel
- Technicien (BTS et licence) : 30 000 € brut annuel
- Agent de maîtrise (licence) : 35 000 brut annuel

- **Des branches professionnelles sont déjà en mesure d'exprimer des besoins quantitatifs.**

Le besoin annuel de l'industrie laitière est estimé à une centaine de sortants de licence professionnelle et 300 BTSA (source : association de la transformation laitière).

Le nombre de techniciens opérationnels forestiers et de techniciens supérieurs forestiers recrutés par l'ONF est de l'ordre de 60 à 80 par an depuis 2006.

L'APRODEMA évalue ses besoins à 120 licences professionnelles par an.

Par rapport à ces besoins, le flux de sortie annuel actuel est aujourd'hui d'environ 80 diplômés en licence professionnelle agro équipement.

Malgré cet écart entre besoins et flux de sortie, l'APRODEMA fait le choix de la sagesse «les licences professionnelles qui existent actuellement en agroéquipement fonctionnent bien avec une très bonne insertion, il est préférable de garder le cap, au besoin augmenter un peu les effectifs ; nous ne souhaitons pas d'autres ouvertures : il serait cependant possible d'en envisager une, dans l'est de la France en liaison avec nos partenaires allemands, elle pourrait être bilingue français/Allemand » sont les propos tirés de l'entretien avec les responsables professionnels.

Alliance 7, membre de l'ANIA fédère 10 professions de l'agroalimentaire, 350 PME et grands groupes qui emploient 50 000 salariés. Cette organisation estime que 15 % des offres d'emploi sont des postes correspondant à des emplois de techniciens (BTSA et Licence professionnelle) et 70 % des postes d'opérateurs pour lesquels le niveau requis est le Bac professionnel.

Pour le domaine de l'aménagement du paysage et selon l'UNEP qui totalise 80 000 actifs, les niveaux de formation 1 et 2 ne représentent que 2 % des actifs de ce secteur et 12 % pour le niveau 3.

Cette approche quantitative doit être affinée avec les autres branches professionnelles.

- **La voie de formation par apprentissage est plébiscitée par les branches professionnelles.**

Les professionnels attendent essentiellement de cette voie de formation, d'une part une vraie préparation des jeunes sortants à la « culture d'entreprise » et d'autre part une opérationnalité immédiate dès l'embauche.

Des entreprises intègrent dans leur plan de recrutement un quota de postes réservés à l'accueil d'apprentis (secteur du commerce par exemple).

Un centre de formation (TECOMAH) préconise même un stage ouvrier d'une année avant l'accès à la licence professionnelle par apprentissage.

Le seul frein au développement de la formation par alternance touche les PME qui n'ont pas toujours un maître d'apprentissage référent capable de suivre la progression pédagogique d'un apprenant de niveau 2.

# QUATRIEME PARTIE

## Préconisations

Les préconisations faites par la mission découlent du diagnostic interne des établissements et des constats relevés auprès des différentes branches professionnelles consultées.

La présentation suivante distingue leur niveau de mise en œuvre ; national pour les unes et autorité académique régionale et établissements d'enseignement pour les autres.

### 1. Préconisations à caractère national

#### **1.1 Etablir du lien entre les différentes sources d'information, indispensables à la gestion des licences professionnelles dans le temps et l'espace**

Il est essentiel d'avoir des outils et moyens d'aide à la prise de décision. Ces moyens existent à ce jour, tant au MESR, au MAAP qu'au sein même des branches professionnelles. Il convient de ne pas réinventer ce qui existe déjà. Nous proposons seulement de renforcer et/ou réorienter l'existant pour en faire un véritable outil d'appui à la politique des licences professionnelles à l'échelle nationale.

En particulier, la circulation d'informations entre la Direction Générale pour l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du MESR (service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et la direction générale de l'enseignement et de la Recherche du MAAP (sous direction de l'enseignement supérieur et de la recherche) doit être renforcée et gagner en fluidité. Il y a lieu d'avoir un accès plus facile tant aux données statistiques nationales (nombre de candidats inscrits, admis, répartition des effectifs entre voies de formation) qu'aux rapports d'évaluation du fonctionnement des licences professionnelles dans les établissements d'enseignement.

Avec la même intention, il s'agit également de valoriser davantage les travaux prospectifs des branches professionnelles sur les évolutions des métiers et des qualifications qui s'y rapportent.

Les branches professionnelles se sont dotées pour les plus nombreuses, d'observatoires de branche qui dans quelques situations ont évolué vers des contrats d'études prospectives. A titre d'exemple, les industries agroalimentaires disposent aujourd'hui d'un observatoire prospectif de métiers et des

certifications : OBSERVIA. L'Observatoire du Commerce a la même vocation et doit répondre aux préoccupations d'un secteur homogène.

Ces instances à pilotage exclusivement professionnel ont vocation à accompagner les entreprises dans leur politique de formation. Elles représentent une bonne entrée pour nourrir la réflexion sur les orientations et contenus de formation.

Dans cette même logique, le plan de modernisation des filières et des territoires pour le développement des métiers liés à la croissance verte, initié en 2009, doit permettre d'adapter les formations existantes des domaines traditionnels (agriculture, protection de l'environnement) et de la biodiversité au sens large.

## **1.2. Développer un pilotage national autour de deux axes majeurs**

### **1.2.1. Renforcer l'animation nationale des établissements techniques et supérieurs par secteur**

Il a été fait le constat que l'offre de formation en licence professionnelle est aujourd'hui très éparpillée. Elle est la somme d'initiatives isolées et souvent le résultat d'opportunités locales. Cette offre est insuffisamment connue. Le niveau national doit être en mesure d'offrir une palette de licences professionnelle mieux structurées. A cette fin, il est suggéré de relier les licences professionnelles à des pôles de compétences de la DGER avec des spécificités liées à ces mêmes pôles. Il s'agit d'une proposition de l'UNEP, transférable à d'autres secteurs et qui pour l'aménagement du paysage présenterait plusieurs spécificités : la gestion différenciée des espaces verts, la mise en place de forêts urbaines, la préparation de chartes du paysage.

Cette suggestion devrait déboucher sur une carte nationale des licences professionnelles et la mise en réseau d'établissements.

Des licences professionnelles fonctionnent déjà selon le principe de mutualisation de moyens. C'est le cas de la licence professionnelle agriculture biologique, et conseil en développement délivrée par l'université Blaise PASCAL (Clermont-Ferrand) et conduite avec le partenariat de l'enseignement supérieur agricole (Vetagrosup) et de l'enseignement technique agricole (EPLA de Brioude, LEGTA de Tulle Naves, CFPPA Rennes le Rheu, CFPPA Saint Affrique, CFD Midi-Pyrénées et MFR Aveyron).

Une démarche semblable est également en cours de finalisation dans un projet de création de licence professionnelle sur le thème du conseil en agriculture. Ce projet associe, COOP de France, l'Université de Versailles et trois établissements de l'enseignement technique agricole (EPLA de Rennes le Rheu, EPLA de Bressuire et le CEZ de Rambouillet).

Le travail en réseau élargit la zone de recrutement tout en permettant de faire des économies d'échelle dans la communication.

A titre d'exemple, la nouvelle licence professionnelle, produits laitiers (ouverture en septembre 2010) profite d'une communication commune de

l'ensemble des partenaires associés (CNAM, ENIL Mamirolles Poligny, ENIL Saint Lô sur Thère) et concerne les 3 zones de productions laitières du territoire national (Grand ouest, Franche Comté et Rhône Alpes).

Est-il utile de souligner que ce pilotage national doit naturellement s'appuyer sur l'échelon régional, DRAAF-SRFD et des délégués régionaux d'ingénierie de formation (DRIF) ?

### **1.2.2. Adopter une stratégie nationale claire et durable sur l'accompagnement des projets et des équipes des établissements en terme d'attribution de moyens humains et/ou financiers**

D'aucuns reconnaissent que la licence professionnelle est un formidable champ d'innovation, d'ouverture de l'enseignement technique, sur l'enseignement supérieur et de participation à l'ancrage territorial des établissements. Les meilleures illustrations sont trouvées dans le domaine de la transformation laitière (EPLEA de Mamirolles Poligny) et de la filière forestière (EPLEA de Mirecourt).

Des moyens ont été attribués par le biais, en particulier, de l'affectation du tiers temps ingénieur qui a été déterminant dans la création de certaines licences professionnelles.

La DGER avait également agi en accordant aux établissements publics d'enseignement technique agricole, une dotation horaire (80 à 100 heures) au titre de la coordination pédagogique et en créant une cellule d'appui et d'écoute.

Le volume de moyens s'est réduit au fil du temps et le niveau du soutien dépend aujourd'hui des arbitrages rendus par le niveau régional DRAAF - SRFD.

L'essoufflement d'équipes pourtant très investies est décelable faute de moyens suffisants.

Des universités au motif d'être seuls financeurs s'approprient la licence professionnelle en dépossédant l'établissement d'une formation qu'il avait créée.

C'est dire, sans faire preuve d'un pessimisme exagéré, l'urgence à remobiliser les équipes de terrain par l'affectation de moyens minima dont la nature est indiquée dans la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport (reconnaissance de la licence professionnelle dans la fiche de suivi des enseignants ...)

## 2. Préconisations aux établissements de l'enseignement technique agricole

### 2.1 Construire un lien organique entre chaque grand établissement, pôle de compétences de l'enseignement supérieur agronomique vétérinaire et du paysage nouvellement habilité et les établissements de l'enseignement technique situés dans leur région

Cette préconisation constitue la suite logique à l'habilitation annoncée, des établissements de l'enseignement supérieur agricole à délivrer les licences professionnelles.

Elle concerne surtout les établissements de l'enseignement technique agricole éloignés des grands pôles universitaires et dont des projets sont en attente, faute de partenaires. Il est attendu de cette évolution un rééquilibrage de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire et la prise en compte en particulier d'une nouvelle offre des territoires ruraux.

### 2.2. Adopter pour toutes les nouvelles licences professionnelles du MAAP un socle commun

Dans ce socle figurerait :

- Un tronc commun d'acquisition, de nouvelles compétences transversales, ciblées en particulier, sur l'acquisition de capacité de management.
- L'explicitation claire des pratiques pédagogiques s'articulant autour « d'une pédagogie de projet ».  
Les professionnels souhaitent en effet disposer de techniciens à potentiel évolutif qui ont le plus souvent, au moment de leur entrée en licence professionnelle, de bonnes connaissances technologiques.  
Les jeunes sortants d'une licence professionnelle doivent surtout faire la démonstration lors de leur entretien d'embauche de leur vraie capacité d'analyse opérationnelle pour l'exprimer dans la résolution de situations nouvelles, plutôt que la simple résolution de problèmes répétitifs.  
Les pratiques pédagogiques doivent figurer dans le référentiel et privilégier l'apprentissage des techniques d'expertise et d'audit transférables par l'apprenant dans l'exercice de son futur métier.  
A cette fin, les projets tutorés doivent émaner des professionnels. Ces mêmes projets doivent bénéficier d'un fort encadrement confié à une équipe pluridisciplinaire.  
La licence « valorisation animation, médiation des territoires ruraux » associant l'université Bordeaux IV et l'EPLA de Périgueux a profité de cette volonté et fait aujourd'hui référence dans le paysage des licences professionnelles du MAAP.
- Un module pré professionnel à rendre obligatoire dans le cursus de formation  
Ce module existe déjà dans la licence professionnelle GEOVA gestion et développement des territoires ruraux de Sup Agro Montpellier, (rédaction

d'un CV, recherche d'informations sur l'offre d'emploi et l'entreprise elle-même, et mise en situation concrète d'entretien).

Ce module doit encourager le futur sortant à se concentrer sur son projet professionnel qu'il devra défendre lors de l'entretien de recrutement.

- L'obligation d'un séjour à l'étranger dans le champ professionnel de la licence professionnelle.

La valeur ajoutée par ce type d'initiative dépasse largement les contraintes qu'elles imposent, comme le fait ressortir très récemment la restitution d'un groupe d'étudiants du centre de formation de Bernussou (Aveyron), et l'IUT de Rodez, université de Toulouse I à l'issue de leur stage au Danemark, dans des exploitations laitières « Bovins lait ». Contrairement à une idée reçue les étudiants sont demandeurs de séjours à l'étranger.

### **2.3 Développer le mixage des origines scolaires et des voies de formation (étudiants universitaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle)**

Le mixage des origines scolaires (BTS agricoles – DUT) est source d'enrichissement mutuel entre candidats notamment pendant les séquences de formation professionnalisante, (projets tutorés).

Cette préconisation est partagée par l'ensemble des branches professionnelles et doit surtout profiter aux formations souffrant d'un déficit d'image et de recrutement, alors qu'elles préparent à des métiers qui recrutent le plus. C'est le cas des industries agroalimentaires.

Il a été en même temps signalé que la voie de l'apprentissage peut jouer comme un révélateur de capacités chez certains apprenants qui avaient choisi des études plus courtes.

Pour les modalités financières, les CFA départementaux soutenus financièrement par les régions prennent le plus souvent en charge uniquement le coût additionnel.

### **2.4 Revoir les contours de la fonction de directeur adjoint en charge du domaine « Formation scolaire » au sein des EPLEA**

Le champ d'action de la fonction indiquée dans la note de service DGER/SDEPC/V005/208 du 29 novembre 2005, serait élargi au niveau 2. Il en va de la reconnaissance de l'enjeu majeur que représente l'enseignement supérieur post-BTS dans le projet d'établissement de certains EPLEA., par la mise en œuvre d'une stratégie de développement globale et surtout durable (recherche de synergie entre les formations, recherche de financements, communication ...).

## CONCLUSION GENERALE

La mise en place de la licence professionnelle a été pour les établissements de l'enseignement technique agricole une opportunité sans précédent, de rapprochement et d'échange avec l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage et l'université.

L'ouverture des premières licences professionnelles a été le fait des établissements les plus soucieux de moderniser leur offre de formation et les mieux intégrés dans leur environnement professionnel.

De l'avis même des équipes pédagogiques que la mission a rencontré, la licence professionnelle est un champ d'innovation pédagogique qui met les apprenants en situation pré professionnelle.

Une insertion professionnelle plus rapide ainsi que des perspectives accrues de promotion au sein de l'entreprise dont fait état l'enquête conduite auprès des établissements d'enseignement technique agricole, confortent ce point de vue.

Pour les branches professionnelles consultées, le niveau de qualification Bac + 3 est devenu une nécessité, pour tenir compte du niveau de technicité croissant des emplois et de l'exigence de compétences nouvelles (compétence relationnelles, capacité d'autonomie, ...).

C'est dire que la licence professionnelle, conforte au fil du temps toute sa légitimité et les titulaires d'une licence professionnelle prennent tout naturellement la place des sortants BTS, sur le marché de l'emploi.

L'évolution quantitative croissante d'une formation Bac + 2 + 1, depuis 2000, est bien la traduction des adaptations de l'appareil de formation aux besoins immédiats et futurs des branches professionnelles.

Pour autant, une analyse de l'augmentation de cette offre sur ces 3 dernières années, révèle que la très grande majorité des nouvelles ouvertures sont offertes par le secteur de l'environnement. Les autres secteurs représentatifs que sont la production, les industries agro alimentaires et le commerce marquent le pas depuis 2006. Le nombre élevé de fermetures « sèches » sur la période 2006-2009, pour les mêmes domaines peut être le premier signe d'un tassement global du nombre de licences professionnelles à court terme.

Les préconisations dont il est fait état dans ce rapport, visent à poursuivre l'élan initial porté par les établissements d'enseignement technique agricole. Il faut répondre aux besoins exprimés par les professionnels qui d'une manière générale admettent que la licence professionnelle doit devenir le standard reconnu pour le profil de poste intermédiaire entre le niveau de technicien et le niveau ingénieur. L'enjeu justifie t il la mise en place d'un cursus Bac + 3 qui remplacerait le cursus actuel Bac +2 +1. La réforme en cours des BTS doit impérativement prendre en compte ce questionnement.



## REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait pu être mené à bien, sans l'adhésion des établissements d'enseignement technique agricole qui au-delà de leur charge habituelle de travail, ont répondu à l'enquête diagnostic du fonctionnement des licences professionnelles au sein de leur structure (annexe 1).

L'exploitation statistique du questionnaire a bénéficié du support logistique d'AGROSUP, Institut EDUTER « Education, développement professionnel », unité EDUTER ingénierie (Madame Michèle BARGEOT animatrice de l'axe qualification et partenaires professionnels).

Que les uns et les autres soient remerciés.

Nos remerciements s'adressent également à toutes les branches professionnelles qui ont été consultées sur leurs besoins immédiats et futurs d'une formation professionnelle Bac + 3 (annexe 2).

Cette dimension supplémentaire du rapport a été appréhendée en étroite collaboration avec la sous direction de l'enseignement de l'enseignement supérieur et de la recherche (Jean MADEC bureau des formations de l'enseignement supérieur)

Elle témoigne de la franche coopération professionnelle que les services de l'Etat MAAP – DGER – CGAAER développent avec les milieux professionnels pour optimiser l'adéquation emploi – formation.

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Établissements ayant répondu à l'enquête

2 EPL ENIL Mamirole (25) et ENILBIO Poligny (39)	1	EPLEFPA Nature de la Roche/Yon	1
BERNUSSOU – 12000 Villefranche de Rouergue	1	EPLEFPA Vic en Bigorre	1
E.P.L.E.F.P.A. Le Valentin Bourg les Valence1	1	Institut d'Hazebrouck	1
E.P.L.E.F.P.A. Le Valentin Bourg les Valence2	1	Institut Saint Eloi Bapaume	1
EPLEFPA Amiens Le Paraclet	1	ISSAT-Saint Jacquet les Pins	1
ENILBIO PLOIGNY	1	LAP le Nivot 29590 LOPEREC	1
ENILIA-ESNMIC de Surgères	1	LEAP de Coulogne	1
EPL D'AUCH	1	LEGTA D'Ahun (23)	1
EPL de Cahors-le-Montant	1	LEGTA de Bordeaux-Blanquefort	1
EPL de Limoges les Vaseix	1	LEGTA de Dax	1
EPL de Metz Courcelles Chaussy	1	LEGTA de Savoie	1
EPL de Périgueux	1	LEGTA de Saint Paul la Réunion	1
EPL des Vosges (Mirecourt)	1	LEGTA de Laval	1
EPL du Tarn – LEGTA Albi Fonlabour	1	LEGTPA Marie Durand	1
EPL Edgard Pisani	1	LEGTPA Ahun (23)	1
EPL Montbrison-Précieux	1	Les Sardières – Bourg en Bresse	1
EPLEFPA Agricampus Var	1	Louis Giraud	1
EPLEFPA Alençon-Sees	1	Lycée Agricole de Savoie	1
EPLEFPA Chartres La Saussaye	1	Lycée Agricole Lasalle Levier	1
EPLEFPA de Beaune	1	Lycée privé St Joseph	1
EPLEFPA de Carcassonne	1	Lycée de la mer et du Littoral Bourcefranc	1
EPLEFPA de la Charente	1	Lycée Le Rheu (35)	1
EPLEFPA de la Lozère	1	Lycée viticole d'Orange	1
EPLEFPA de Meurthe et Moselle1	1	ONIRIS (Ex ENITIAA)	1
EPLEFPA de Meurthe et Moselle2	1	Perpignan Roussillon1	1
EPLEFPA de Tournus	1	Perpignan Roussillon2	1
EPLEFPA de Vienne-Seyssuel1	1	Rodez La Roque	1
EPLEFPA de Vienne-Seyssuel2	1	Sainte Desclaude	1
EPLEFPA des Landes	1	TECOMAH1	1
EPLEFPA du Cher	1	TECOMAH2	1
EPLEFPA Jacques Bujault de Melle	1	Non réponse	1
TOTAL CIT.	62		

## Annexe 2 : Entretiens réalisés, personnalités rencontrées

Nom	Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
ABADIE	Serge	ENIL de MAMIROLLE et de POLIGNY	Directeur	06/10/2009
ALANORE	André	Chambre d'Agriculture (19)	Directeur Général	29/05/2010
ALLEZARD	Gérard	Association de la transformation laitière française	Relations sociales juridiques et fiscales	03/02/2010
BARGEOT	Michèle	Eduter ingénierie	Animatrice	31/08/2009
BAUDU	Michel	Université de LIMOGES	Professeur	25/02/2010
COLLEVATI	François	VEOLIA	Responsable centre d'exploitation	23/03/2010
COUDERCHET		Université de Bordeaux	Professeur	18/11/2009
DE GORSTARZY	Bénédicte	UNEP	Déléguée générale adjointe	18/03/2010
DEGREZ	Roseline	Alliance 7	Resp formation RH	04/02/2010
DELMOTTE	Emmanuel	EPLA de Dordogne	Directeur	16/11/2009
DIEUDONNE	Patrice	ENIL DE MARMIROLLE		07/10/2010
GLOKER	Olivier	APECITA	Délégué régional	07/06/2010
KEBCHAOUI	Jamal	ENIL de MAMIROLLES	Responsable relations internationales	07/10/2009
LAPLACE	Maryline	DGER sous-direction de l'enseignement supé-	Sous-Directrice	02/09/2010

		rieur et de la recherche		
LARBRE	Jérémy	Bureau d'études	Directeur	25/03/2010
LONGUEVILLE		Coop de France Bétail et Viande	Consultante	05/03/2009
MAGNE	Jean	ENITA Bordeaux	Directeur	17/11/2009
MOTTARD	Gilles	EPLA Périgueux	Responsable LP	17/11/2009
MULLER	Catherine	UNEP	Vice-Présidente	07/06/2010
NAILTHO	Mickaël	APCA	Responsable service formation	27/04/2010
PECHBERTY	Laurice	APRODEMA		21/01/2010
RICHARD	Anne	ENIL POLIGNY	Responsable LP	06/10/2009
ROUSTEL	Sébastien	ENIL POLIGNY	Responsable LP	06/10/2009
SIXTRE	Alain	EPLA Bordeaux et BLANQUEFORT	Directeur	17/11/2009

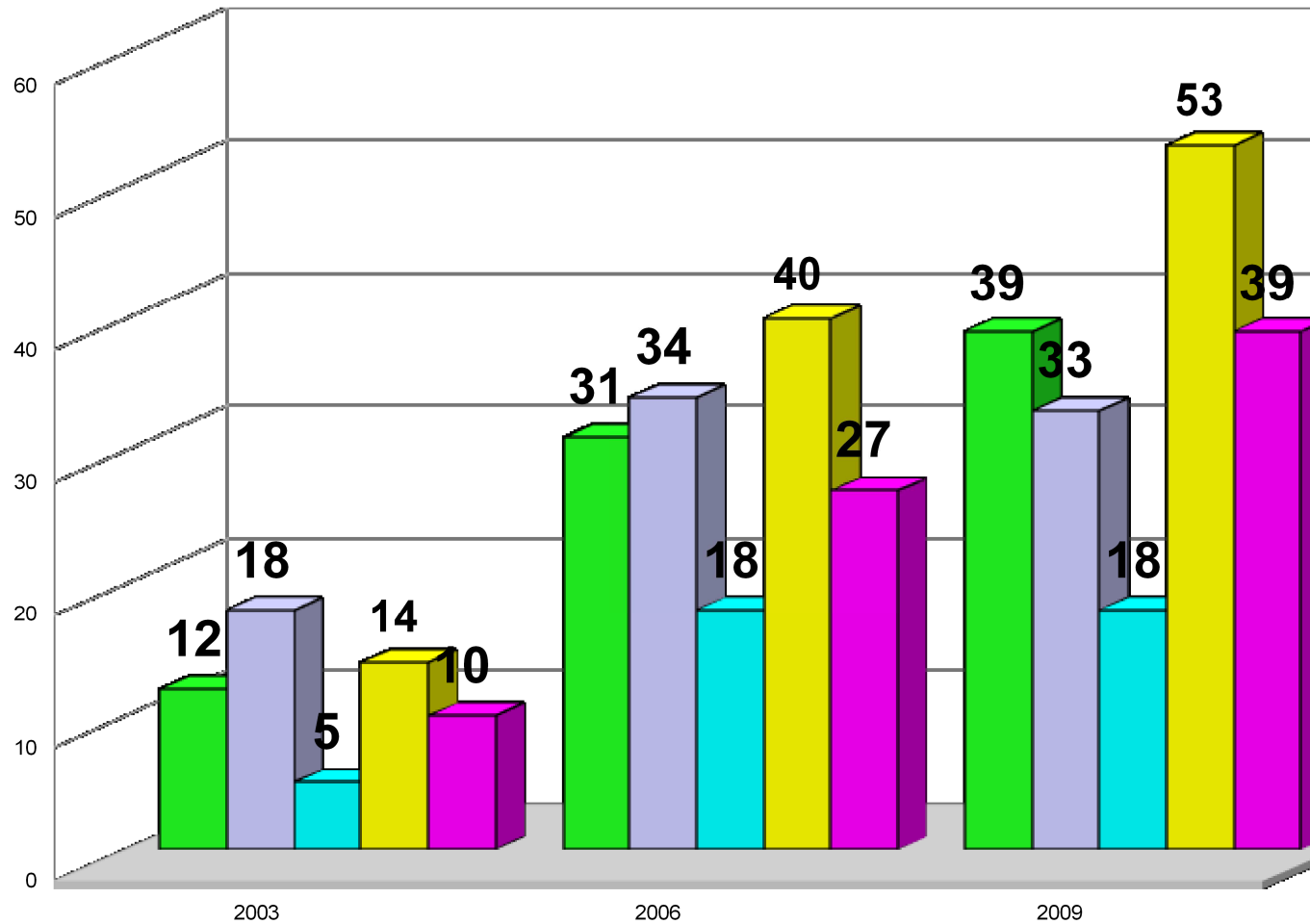
**Annexe 3 : Tableau comparatif du nombre de Licences Professionnelles au MESR et au MAAP**

	MESR		MAAP	
	Nombre de LP	Augmentation en %	Nombre de LP	Augmentation en %
2000	170		8	
2002	550		44	
2004	931	+ 69 %	72	+ 63 %
2006	1 390	+ 49 %	119	+ 65 %
2009	1 986	+ 42 %	186	+ 56 %

MESR : 41 493 étudiants inscrits à la rentrée 2007 (44 782 inscrits à la rentrée 2008)

MAAP : 3 113 étudiants inscrits à la rentrée 2008

#### Annexe 4 : Évolution de l'offre de formation des Licences Professionnelles 2003-2009



## Annexe 5 : Tableau comparatif des ouvertures et des fermetures des Licences Professionnelles

	2003	2006			2009				
	Nb de LP	Changement	Ouvert	Fermé	Nb de LP	Changement	Ouvert	Fermé	Nb de LP
Agronomie	7	0	8	1	14	2	5	3	16
Productions végétales	3	0	5	1	8	0	6	3	11
Productions animales	2	0	7	0	9	0	5	2	12
<b>Secteur Production</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>39</b>
Aménagement du paysage	3	0	8	0	11	3	9	2	18
Aménagement du territoire et urbanisme	5	0	9	0	14	0	7	5	16
Protection de l'environnement	6	0	10	1	15	0	6	2	19
<b>Secteur Environnement</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>53</b>
<b>Secteur Industries agro-alimentaires</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>33</b>
<b>Secteur Commerce</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>77</b>	<b>7</b>	<b>123</b>	<b>15</b>	<b>53</b>	<b>33</b>	<b>143</b>
		6 %	150 %	14 %	251 %	12 %	43 %	26 %	16 %

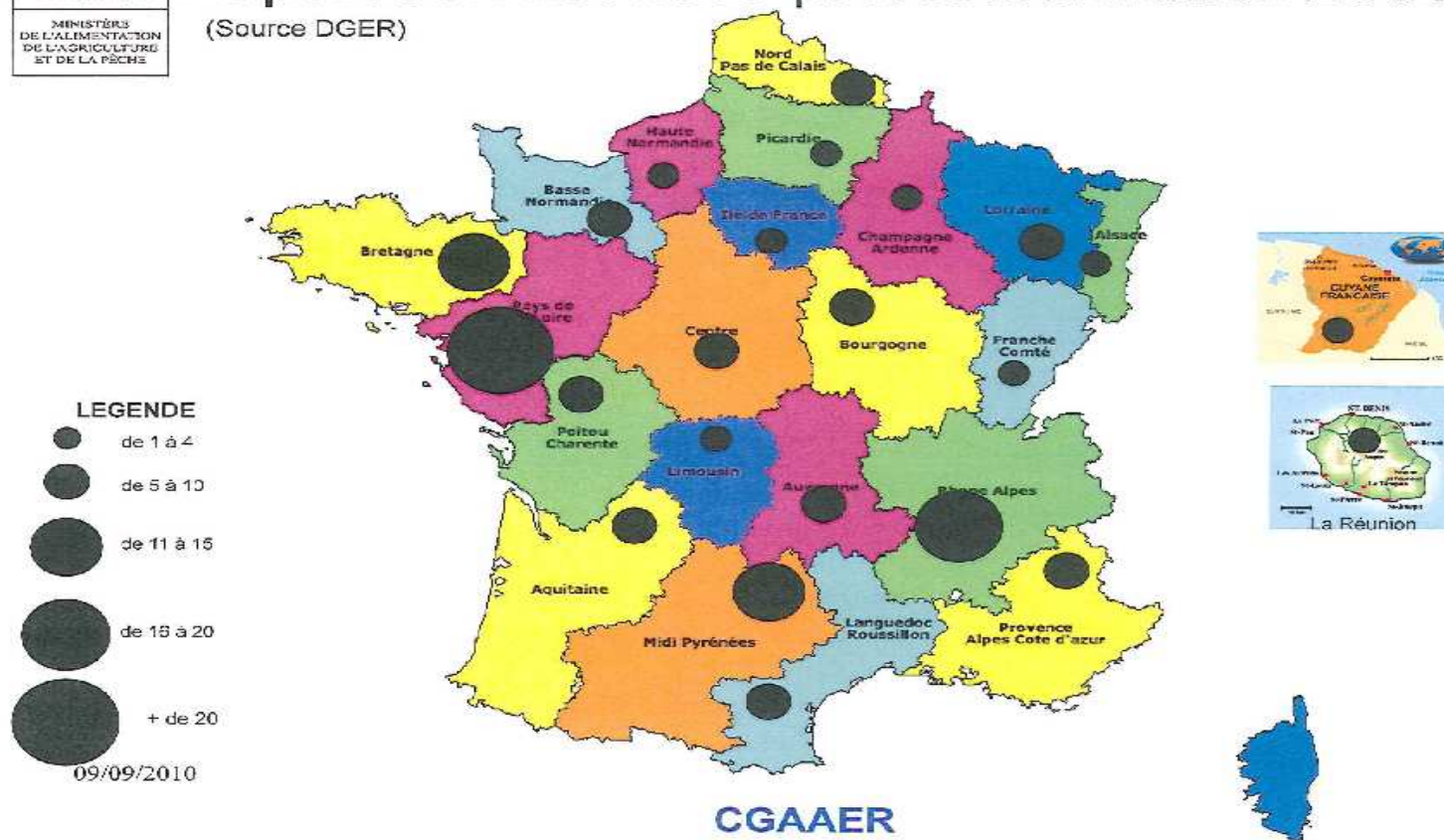


## Annexe 6 : Répartition des licences professionnelles à la rentrée universitaire 2009



### Répartition licences professionnelles 2009

(Source DGER)



## Annexe 7 : Secteur Production



### Secteur Production



Agronomie : 16  
 Prod. Animales : 11  
 Prod. Végétales : 9  
 Total : 36

CGAAER

## Annexe 8 : Secteur transformation



# Secteur Transformation



Industrie agro-alimentaires : 33

09/09/2010

CGAAER

## Annexe 9 : Secteur commerce



# Secteur Commerce



Commerce : 17

09/09/2010

CGAAER

## Annexe 10 : Secteur aménagement et environnement



# Secteur Aménagement et Environnement



Aménagement du paysage : 12  
 Amén. Territoire et urbanisme : 16  
 Protection de l'environnement : 19  
 Total : 47

09/09/2010

CGAAER

### Annexe 11 : Tableau des effectifs des rentrées 2005 – 2006 et 2007

Licences Professionnelles	2005/2006		2006/2007		2007/2008		Variation inscrits 2005/2007	
	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Nombre	%
Agronomie	173	238	233	253		325	87	37
Aménagement du paysage	99	176	144	243		251	75	43
Aménagement du territoire	125	179	164	199		240	61	34
Banque	64	70	72	67		72	2	3
Biotechnologies	15	22	20	31		59	37	168
Bois et ameublement	0	0	0	0		19	19	
Commerce	223	268	202	263		381	113	42
Développement et protection du patrimoine	46	56	31	50		49	- 7	- 13
Hôtellerie – Tourisme	0	0	0	0		33	33	
Industries agroalimentaires	303	439	346	457		539	100	23
Maintenance des systèmes	26	60	59	52		68	8	13
Management ds organisations	164	197	173	236		204	7	4

Productions industrielles	36	50	43	40		64	14	28
Productions animales	73	120	119	149		188	68	57
Productions végétales	110	124	94	112		165	41	33
Protection de l'environnement	253	348	280	321		380	32	9
Sciences Humaines	32	35	32	45		56	21	60
Consultant rural			16	9				
Travaux publics	0	0	0	0		20	20	
<b>Total</b>	<b>1 742</b>	<b>2 382</b>	<b>2 028</b>	<b>2 527</b>		<b>3 113</b>	<b>731</b>	<b>31</b>

## BIBLIOGRAPHIE

- Les licences professionnelles - Pour quels emplois ? : Conseil Général du Génie Rural, des eaux et des Forêts : Maurice FENETRE (Juin 2005)
- Réalisation d'une enquête sur l'évolution de l'offre d'emploi dans le secteur de l'eau et d'une identification de stratégies d'actions : Office international de l'eau : Pascal BOYER – Gaëlle NION – Dominique PREUX (14 novembre 2006).
- Rapport d'étude sur la mise au point d'une méthodologie des étudiants ayant préparé une licence professionnelle après l'obtention du BTSA : MAAP – AGROSUP – DIJON – EDUTER éducation et développement professionnel : Sabrina BONDOUX, Jean –Michel DROUET, Charline SAMSON (Octobre 2009).
- Rapport 2009 : Observatoire des missions et des métiers.